

Institution du Comité d'experts d'évaluation des événements indésirables post-vaccinaux graves au sein de l'AMMPS

Dans le cadre du renforcement du dispositif national de vaccinovigilance, l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) a institué, le mardi 23 juin 2026, le Comité d'experts d'évaluation des événements indésirables post-vaccinaux graves.

Cette instance technique et scientifique indépendante, est chargée d'émettre un avis spécialisé sur l'évaluation du lien de causalité entre les vaccins administrés et les événements indésirables post-vaccinaux (EIPV) graves notifiés au Centre National des Vigilances Sanitaires et de Gestion des Risques, relevant de l'AMMPS. Elle est également chargée de détecter les signaux de sécurité potentiels liés aux EIPV, contribuant ainsi à une surveillance rigoureuse de la sécurité vaccinale.

Il convient de rappeler que les effets indésirables bénins et transitoires, tels que la douleur au site d'injection ou une légère fièvre, peuvent survenir après la vaccination. Les EIPV graves demeurent, quant à eux, extrêmement rares.

Composé d'experts issus de disciplines complémentaires, notamment, l'infectiologie, la pédiatrie, la néonatalogie, la neurologie, l'immunologie et l'épidémiologie, entre autres, ce comité multidisciplinaire a été constitué sur la base de critères de compétence scientifique, technique .et d'expertise dans les disciplines concernées.

A cette occasion, le Professeur Samir Ahid, Directeur Général de l'AMMPS, a souligné l'importance de la mise en place de ce comité, qui marque une étape majeure en matière de sécurité vaccinale au Maroc : « Cette instance vient renforcer notre dispositif national de vaccinovigilance, conformément aux meilleurs standards internationaux. Elle témoigne de notre volonté de garantir la sécurité des personnes vaccinées, de consolider durablement la confiance dans la vaccination au Royaume et de contribuer pleinement à la protection de la santé publique. »

À travers l'institution de ce comité, l'AMMPS réaffirme son engagement en faveur de la sécurité des vaccins et des patients au Royaume du Maroc,

Les professionnels de santé et les patients sont invités à notifier tout événement indésirable survenant après une vaccination auprès du Centre National des Vigilances Sanitaires et de Gestion des Risques de l'AMMPS, contribuant ainsi à l'efficacité du système national de surveillance vaccinale.

Rabat, le 23 Juin 2026

